

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit inscrit qui permet d'obtenir un diplôme, un titre, un certificat de qualification professionnelle, inscrit au RNCP. C'est une reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle en lien avec le diplôme visé

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT																	
Public concerné, prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié des entreprises privées, demandeur d'emploi, bénévole, aidant familial, ... • Toute personne ayant exercé pendant 1 an une ou plusieurs activités en rapport avec le diplôme demandé. • Etre inscrit sur la plateforme France VAE 																
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et faire reconnaître officiellement par un diplôme les compétences acquises tout au long de la vie • Mettre en cohérence sa certification professionnelle avec son niveau de responsabilité • Evoluer professionnellement • Faire reconnaître ses compétences • Développer sa confiance en soi 																
Durée et dates	<p>La formation VAE peut être débutée à toute période de l'année. Le calendrier d'accompagnement est personnalisé en fonction du candidat. La durée de l'accompagnement peut être modulée en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des besoins spécifiques du candidat • Du statut du candidat (salarié, demandeur d'emploi, ...) • Du niveau de diplôme visé • Du financement <p>Jusqu'à 30h d'accompagnement (individuel ou collectif) pour la rédaction du livret 2. Durée moyenne de 6 mois.</p> <p>Dès réception de la demande sur la Plateforme France VAE, l'AAP se doit d'accuser réception sous 48h et de prendre contact avec le candidat sous une semaine maximum.</p>																
Tarif	<p>Elaboration du dossier de financement lors de la 1^{ère} phase de l'accompagnement</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Service</th> <th>Tarif horaire maximum</th> <th>Volume horaire maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Faisabilité, suivi administratif et comptable du dossier et entretien post jury</td> <td>Forfait 200€ net</td> <td>Forfait</td> </tr> <tr> <td>Accompagnement individuel</td> <td>70€/h net</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Accompagnateur collectif</td> <td>35€/h</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Frais de jury</td> <td>Forfait 350€/net</td> <td>Forfait</td> </tr> </tbody> </table>		Service	Tarif horaire maximum	Volume horaire maximum	Faisabilité, suivi administratif et comptable du dossier et entretien post jury	Forfait 200€ net	Forfait	Accompagnement individuel	70€/h net	30	Accompagnateur collectif	35€/h	20	Frais de jury	Forfait 350€/net	Forfait
Service	Tarif horaire maximum	Volume horaire maximum															
Faisabilité, suivi administratif et comptable du dossier et entretien post jury	Forfait 200€ net	Forfait															
Accompagnement individuel	70€/h net	30															
Accompagnateur collectif	35€/h	20															
Frais de jury	Forfait 350€/net	Forfait															

	<p>Il est à noter que le parcours est à adapter au besoin du candidat au regard de son objectif de certification, de son profil et de sa situation.</p> <p>Un parcours peut n'être constitué que d'heures d'accompagnement individuel.</p> <p>Le nombre d'heures précisées dans le tableau est bien l'indication du maximum possible et non ce qui doit être prescrit systématiquement.</p>
Modalités	<p>Le contenu de la prestation d'accompagnement des candidats VAE a été précisé par le décret 2023-1275 du 27 décembre 2023.</p> <p>L'accompagnement, qui doit être réalisé en fonction des besoins du candidat, doit comprendre un module de base composé d'une aide méthodologique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil par l'Architecte Accompagnateur des Parcours (AAP), information sur la VAE, les étapes et la procédure, aide au choix du diplôme • Co-construction du parcours individualisé d'accompagnement, le parcours peut être composé d'accompagnement, de parcours formatif et/ou d'immersion professionnelle • Constitution du dossier de faisabilité et de financement avec AAP • Rédaction du dossier de validation, accompagnement par la MFR pour l'écriture et l'analyse de pratique, préparation à l'entretien avec le jury • Entretien avec le jury <p>Accompagnement réalisé en présentiel et/ou distanciel</p> <p>Renseignements sur le site https://vae.gouv.fr</p>
Lieu et accessibilité	 <p>Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.</p>
Responsable de l'action	Delphine LAMY, accompagnatrice VAE : delphine.lamy@mfr.asso.fr
Suivi de l'action	Un planning prévisionnel est établi en accord avec le stagiaire. Chaque stagiaire ainsi que l'accompagnatrice signent une fiche d'émargement. Une attestation de présence est transmise à l'employeur et remise au stagiaire, à sa demande.
Evaluation de l'action	Un questionnaire de satisfaction est soumis en fin d'accompagnement

